

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération C2 N° 24-062
5.2 Fonctionnement des assemblées

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Danièle MOTTIN
M. Raoul LIMA procuration à M. Didier DIROL
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÍ procuration à M. Emmanuel BOLLE

Monsieur Daniel RIPERT est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

27/11/2024

OBJET : ELECTION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-21 et L2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Vu la délibération n° 24-052 du Conseil Municipal Extraordinaire du 28 août 2023 portant création de 7 (sept) commissions municipales permanentes et fixant à 9 (neuf) le nombre de membres appelés à siéger dans lesdites commissions, sous la Présidence du Maire, Président de droit,

Vu la délibération 24-061 portant modification des commissions et fixant le nombre de membres à neuf pour chacune de ces commissions.

2024/
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération C2 N° 24-062
5.2 Fonctionnement des assemblées

Considérant la diversité des thématiques qui seront abordées lors des Conseils Municipaux, et pour faire suite à la démission de leurs délégations de deux conseillers municipaux au printemps dernier, puis à la nomination d'un nouveau conseiller municipal délégué à la vie associative par arrêté ARR24-37, publié le 14 octobre 2024, il est proposé de renommer et de modifier les commissions.

Les membres sont désignés par vote au bulletin secret (article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales). **Toutefois, les membres du Conseil Municipal, à l'Unanimité, décident de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder à l'élection des membres des commissions municipales permanentes, conformément à ce même article.**

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de ces membres,

Considérant l'avis favorable de la commission Affaires Générales, Ressources Humaines, Fêtes et cérémonies consultée le 18 novembre 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice DI PERNO, Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires Générales, Ressources Humaines, Fêtes et cérémonies,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour),

1 – **DECIDE de procéder** au scrutin à main levée, à la désignation des membres des commissions municipales permanentes comme ci-après proposé :

Commission Finances et développement durable :	
1.	Isabelle MARTIN
2.	Jacques FASQUEL
3.	Danièle MOTTIN
4.	Olivier ECHARD
5.	Francis RIALLAND
6.	Thierry ARFI
7.	Rémi PUISSEGUR-RIPET
8.	Emmanuel BOLLE
9.	Stéphane TRUFFAUT

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Travaux, urbanisme, aménagement du territoire, mobilité, vie économique et espaces verts :	
1.	Jacques FASQUEL
2.	Olivier ECHARD
3.	Thierry ARFI
4.	Pascal DAGORY
5.	Guy MULLER
6.	Philippe LEFEVRE
7.	Raoul LIMA
8.	Emmanuel BOLLE
9.	Daniel RIPERT

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

2024/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération C2 N° 24-062

5.2 Fonctionnement des assemblées

Commission Administration générale, Evènementiel et Vie associative :

1. Béatrice DI PERNO
2. Philippe LEFEVRE
3. Nathalie BAUDOUIN
4. Marie TAINMONT
5. Harmony LE CALLENNEC
6. Rémi PUISSEGUR-RIPET
7. Franck BUNEL
8. Stéphane TRUFFAUT
9. Sofia RAFAÏ

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Culture, patrimoine, tourisme :

1. Pascal DAGORY
2. Eliane GILLARD
3. Nicole DEMAISON
4. Nathalie BAUDOUIN
5. Marie TAINMONT
6. Florence JOUANNEAU
7. Danièle CLOUARD
8. Daniel RIPERT
9. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission Affaires sociales, Vie familiale, Petite enfance et Santé :

1. Danièle MOTTIN
2. Béatrice DI PERNO
3. Danièle CLOUARD
4. Harmony LE CALLENNEC
5. Eliane GILLARD
6. Franck BUNEL
7. Nicole DEMAISON
8. Isabelle ROMAIN
9. Sofia RAFAÏ

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

Commission vie scolaire et jumelage :

1. Didier DIROL
2. Nathalie BAUDOUIN
3. Florence JOUANNEAU
4. Danièle CLOUARD
5. Harmony LE CALLENNEC
6. Franck BUNEL
7. Nicole DEMAISON
8. Isabelle ROMAIN
9. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)



2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 03/12/2024 – Délibération C2 N° 24-062
5.2 Fonctionnement des assemblées

Commission Enfance, jeunesse et prévention :

1. Nathalie BAUDOUIN
2. Didier DIROL
3. Florence JOUANNEAU
4. Danièle CLOUARD
5. Harmony LE CALLENNEC
6. Franck BUNEL
7. Nicole DEMAISON
8. Isabelle ROMAIN
9. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI

Sont élus à l'Unanimité (29 voix Pour)

1 – **ARRÊTE** la liste de noms des membres pour chacune des commissions après le recueil des candidatures et le déroulement des votes

ÉPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **13 DEC. 2024**
Et publié/affiché le **13 DEC. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Daniel RIPERT
Secrétaire de séance

